



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 44487

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le danger que peuvent présenter, chez les jeunes, les boissons « premix ». En effet, ce mélange d'alcool fort et de soda, vendu en canette et présenté comme rafraichissant, dans un packaging à l'apparence trompeuse des sodas sans alcool, peut induire en erreur les jeunes consommateurs. L'absorption de ces nouvelles boissons, vendues à prix attractif (moins de 10 francs), dans le but d'initier les jeunes aux boissons alcoolisées, peut, à terme, entraîner chez eux un phénomène de dépendance psychologique et une orientation pour le goût des alcools forts. Face à l'inquiétude devant l'apparition de ces nouveaux produits, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour en réglementer la vente.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale informe l'honorable parlementaire qu'il est bien conscient du danger présenté par les nouvelles boissons-soda mélangées d'alcool distillé, destinées plus particulièrement aux jeunes. L'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France qu'il avait saisi sur ce sujet, en date du 10 septembre 1996, met l'accent sur l'aspect trompeur de ces boissons susceptibles d'induire une dépendance comme toute boisson alcoolique. Une réflexion est en cours en vue de définir les actions qui s'imposent pour mieux protéger les jeunes contre les risques liés à la banalisation de ces nouvelles boissons alcooliques. Le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale entend soulever auprès de la commission européenne les problèmes posés par ce type de produits d'un point de vue de santé publique afin que des solutions puissent être dégagées au niveau européen. La loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 a d'ores et déjà renforcé la taxation de ces produits. Des mesures visant à imposer l'inscription d'un message d'information sanitaire sur les différents conditionnements de ces produits sont par ailleurs à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44487

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5627

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1690